

CATALOGUE 2024





CALENDRIER

2nd SEMESTRE 2024



 Formation

 Réunion d'information

 Webinaire

 Evènement

SEPTEMBRE	OCTOBRE
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
Webinaire : le Plan de Formation Mutualisé	
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
	18 Congrès départemental
19 CCAS - CIAS : au cœur de la politique sociale de votre territoire	19
20	20
21	21
22	22
23 Les formes de coopération entre les collectivités : les outils à connaître	23
24 Marchés publics : que faire en cas de difficultés ou incidents ?	24
25 Webinaire sur les enjeux du cycle de l'eau	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31

V
A
C
A
N
C
E
S

S
C
O
L
A
I
R
E
S



CALENDRIER

2nd SEMESTRE 2024



 Formation

 Réunion d'information

 Webinaire

 Evènement

NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1	1
2	2
3	3
4	4
5 Réunion d'information : Le devenir de votre cimetière : mise en conformité et conseils en aménagement	5 Webinaire : Annonce d'un décès brutal aux familles des victimes
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13 Formation : Les prérogatives du maire en matière d'urbanisme	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19 Evènement	19
20 Evènement : Congrès national	20
21 Evènement	21
22	V S
23	A C
24	C O
25	A L
26	A A
27	N I
28 Formation : Les pouvoirs de police du maire	C R
29	E
30	E
31	S S



FORMATIONS



- 19/09** ● CCAS - CIAS : au cœur de la politique sociale de votre territoire
- 23/09** ● Coopération entre collectivités : les outils de mutualisation
- 24/09** ● Marchés publics : que faire en cas de difficultés ou incidents ?
- 13/11** ● Les prérogatives du maire en matière d'urbanisme
- 28/11** ● Les pouvoirs de police du Maire



FINANCEMENT DES FORMATIONS



1. Le financement par la collectivité

Pour être finançable par la collectivité, la **formation doit être en lien avec l'exercice du mandat** de l'élu local.

Structures	TARIF*
Commune de moins de 999 habitants	75€
Commune entre 1000 et 2999 habitants	150€
Commune de 3000 habitants et plus	300€
Intercommunalité	300€

**Les tarifs ont été adoptés par le Conseil d'administration de l'AMF42 le 10 février 2022.*

**Les frais de repas ne sont pas inclus.*

2. Le financement par le DIFE (Droit Individuel à la Formation des Élus)

Chaque membre du Conseil Municipal peut **suivre des formations sans coût pour la collectivité grâce à son Droit Individuel à la Formation (DIF)** géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

400€ par an / élu si non consommé une année cumul possible à hauteur maximum de **800€**

La demande de financement par le DIF doit être effectuée **au moins 11 jours ouvrés** avant la formation.



Forfait repas : 20€

CONDITIONS D'ANNULATION FINANCEMENT COLLECTIVITÉ

En cas d'annulation de la formation, l'AMF42 se réserve le droit de facturer des frais d'annulation calculés comme suit :

- Annulation > 15 jours avant le début de la formation : **aucun frais d'annulation**
- Annulation comprise entre 15 et 7 jours avant le début de la formation : les frais d'annulation sont **égaux à 50% du prix de la formation**
- Annulation < 7 jours avant le début de la formation : les frais d'annulation sont **égaux à 100% du prix de la formation**

CONDITIONS D'ANNULATION MON COMPTE ÉLU

Vous avez mobilisé votre DIF mais vous devez annuler votre participation ? Vous devez vous rendre sur votre Compte Élu pour annuler votre dossier.

- La formation débute dans plus de 7 jours ouvrés : annulation possible sans perte de droits.
- La formation débute dans moins de 7 jours ouvrés : si cas de force majeure, vos droits seront conservés. Sinon, vos droits seront perdus.

**Pour toutes questions relative aux inscriptions, veuillez contacter
Clémentine DUFOUR : 04 77 96 39 08 - c.dufour@amf42.fr**

CCAS - CIAS : au cœur de la politique sociale de votre territoire

JEUDI

19

SEPTEMBRE



9h à 17h à Villars

Les communes disposent d'une compétence d'action sociale même si les départements sont chefs de file de l'action sociale. Leur politique s'appuie sur le CCAS ou le CIAS.

Elles développent l'action sociale conforme à l'ambition politique des élus et sont aussi conduites à gérer pour le compte du département et/ou de l'État un certain nombre de dispositifs. Elles agissent dans le cadre de partenariats les plus diverses et noués possibles.

Pour faire face aux défis environnementaux, à la révolution numérique, à la transition démographique, aux évolutions sociétales dans un contexte de crise démocratique, les CCAS doivent se renouveler pour s'adapter et résister. Faire autrement et mieux avec moins.

Les figures de la vulnérabilité sont diverses : de la grande marginalité à l'étudiant ou au retraité pauvres. Les caractéristiques de cette vulnérabilité sont aussi plurielles : monétaire, psychique, physique, sociale, culturelle.

La compréhension des enjeux est déterminant pour agir de façon efficiente.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

✓ Découvrir et comprendre le fonctionnement des CCAS et des CIAS : obligations, missions, opportunités, exemples

✓ Appréhender les enjeux sociaux, leur interdépendance avec les crises en cours et savoir établir des plans d'actions très opérationnels

INTERVENANTE

Alexandra SIARRI,
Vice-présidente de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS)

AU PROGRAMME :

1. Les missions d'un CCAS et d'un CIAS
2. L'environnement et le cadre d'intervention d'un CCAS
3. La délégation : les enjeux institutionnels
4. L'analyse des besoins sociaux (les publics d'un CCAS, les difficultés des publics : les classiques et les évolutions)
5. Le développement du partenariat local
6. La construction d'une politique sociale agile.
7. Études de cas
8. Construction d'un CCAS idéal : c'est possible !
9. Écriture d'un plan d'actions à grands traits



POUR VOUS INSCRIRE



S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

OU



Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC



Coopération entre collectivités : les outils de mutualisation

LUNDI 23 SEPTEMBRE

9h à 17h à Saint-Galmier

La mutualisation entre communes, ou en communes et intercommunalités permet de réaliser des économies. Les formes de coopération sont nombreuses et de nombreux outils sont très simples à mettre en œuvre, y compris pour les plus petites communes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Connaître les outils existants pouvant être mis en œuvre entre les communes et entre un EPCI et ses communes membres
- ✓ Être en mesure d'identifier le montage adéquat pour répondre à un besoin particulier
- ✓ Comprendre comment mettre en œuvre une mutualisation entre communes

AU PROGRAMME :

1. La mutualisation c'est quoi ?
2. Les intérêts de la mutualisation ?
3. Les écueils à éviter
4. Sous quelle forme et avec quels outils ?
5. Exemples pratiques

INTERVENANT

Sylvain LOHNER, formateur
spécialiste des collectivités locales



POUR VOUS INSCRIRE



S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

OU



Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC



Marchés publics : que faire en cas de difficultés ou incidents ?

MARDI **24** SEPTEMBRE

8h30 à 12h30 à Saint-Galmier

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Identifier rapidement les situations problématiques
- ✓ Disposer des clés pour gérer au mieux les difficultés et incidents

INTERVENANT

Sylvain LOHNER, formateur spécialiste des collectivités locales

AU PROGRAMME :

1. Difficultés et incidents durant la phase de passation des marchés publics

- Infructuosité
- Déclaration sans suite
- Offres anormalement basses
- Gestion des interdictions de soumissionner
- Entreprises en difficulté

2. Difficultés et incidents durant la phase d'exécution des marchés publics

- Désistement du titulaire
- Modifications du marché
- Faute(s) du titulaire
- Entreprises en redressement/liquidation
- Réception des travaux/prestations



POUR VOUS INSCRIRE



S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

OU



Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC



Les prérogatives du maire en matière d'urbanisme

MERCREDI 13 NOVEMBRE

9h à 17h à Renaison

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Connaître les responsabilités et les risques de conflit d'intérêt des élus en matière d'urbanisme
- ✓ Comprendre les prérogatives des élus au moment de la délivrance des autorisations d'urbanisme
- ✓ Différencier les 3 types de contentieux en urbanisme et savoir faire face aux constructions illégales

INTERVENANT

Nicolas FILLARDET, Consultant formateur urbanisme

AU PROGRAMME :

1. Positionnement de l'élu dans l'élaboration des documents d'urbanisme

- Les différents documents d'urbanisme
 - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
 - Le Règlement National d'Urbanisme (RNU)
 - La Carte Communale
 - Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ou communal (PLU)
- Les procédures d'élaboration des documents : quelle est la collectivité compétente pour élaborer le document ?
- Le lien entre les différents documents

2. Responsabilités de l'élu au moment de la délivrance des autorisations d'urbanisme

- La compétence de signature du maire au nom de la commune ou au nom de l'Etat
- Le choix du service instructeur
- Le formalisme de la décision

3. Le contentieux de l'urbanisme

- Les recours contre la décision du maire
- Le droit de visite et le contrôle des travaux
- Les 3 types de contentieux (administratif / pénal / civil)
- Comment traiter les constructions illégales ? (procès-verbal / astreinte)



POUR VOUS INSCRIRE



S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

OU



Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC



Les pouvoirs de police du Maire

JEUDI **28** NOVEMBRE

📍 13h30 à 17h30 (lieu à définir arrondissement Montbrison)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Maîtriser les moyens de mettre en œuvre les pouvoirs de police
- ✓ Maîtriser et alerter sur les points de vigilance juridique à avoir

INTERVENANT

Frédéric FERRAND, Avocat au sein du Cabinet Philippe PETIT & Associés

AU PROGRAMME :

1. Le Maire

L'article L.2212-2 du CGCT ou le Maire "Superman":

- La sécurité publique (prévention de la délinquance, sureté et commodité de passage, habitat insalubre ou dangereux, accidents, animaux...)
- La tranquillité publique (lutte contre le bruit, marginaux, marchés et foires...)
- Le bon ordre (spectacles et manifestations, la moralité...)
- La police de l'habitat : procédures de péril, ERP...

2. Les autres acteurs : État et intercommunalité

- Le Maire et le Préfet : champs d'intervention respectifs (carence du Maire, salubrité et sécurité de l'habitat, installations classées)
- Le Maire et le Président d'EPCI : transfert de certains pouvoirs de police à l'intercommunalité, domaines de plein droit/facultatifs, procédure d'opposition, étendue des transferts...

3. Les mesures de police administrative

- La police générale et la police spéciale
- Des mesures proportionnées, non générales et limitées dans le temps
- La rédaction des actes

4. Le risque pénal

- La responsabilité pénale du Maire
- La Loi FAUCHON du 10 juillet 2000 : faire toutes diligences !

5. Échanges / retours d'expériences



POUR VOUS INSCRIRE



S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

OU



Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC





RÉUNIONS D'INFORMATION ET WEBINAIRES



Les réunions d'information sont ouvertes à tous les élus (maires, adjoints, conseillers municipaux) ainsi qu'aux agents (secrétaires...)



Pour chacune des réunions d'information, un lien vers un formulaire d'inscription est envoyé par courriel directement aux messageries électroniques des mairies.



Nous vous demandons de bien vouloir relayer les invitations à l'ensemble des élus.



Une convocation avec l'adresse postale de la réunion ou le lien de connexion au webinaire sera envoyée quelques jours avant sur les adresses mails renseignées dans le formulaire d'inscription.

Liste des sessions d'information programmées

- 12/09 ● Webinaire : Plan de formation mutualisé (CNFPT - CDG42)
- 25/09 ● Webinaire : Les enjeux du cycle de l'eau (ANIMA)
- 05/11 ● Réunion d'info : Le devenir de votre cimetière : mise en conformité et conseils en aménagement (Groupe ELABOR)
- 05/12 ● Webinaire : Annonce d'un décès brutal aux familles des victimes (Ligue contre la Violence Routière)

Webinaire : Plan de formation mutualisé

Jeudi 12 septembre de 13h à 14h

AU PROGRAMME :

1. Présentation de l'organisation du CNFPT Auvergne Rhône Alpes

Direction régionale et 3 directions adjointes formation

2. Rappel de la réglementation

- Rôle de l'exécutif / rôle de l'assemblée délibérante
- Intégration des formations suivies par les agents dans les lignes directrices de gestion
- Rappel des obligations de formation des agents

3. Présentation de l'offre de formation du CNFPT

- Préparation aux concours/examens et formations tremplins
- Événementiels
- Formations d'intégration
- Catalogue de formations
- Formations en intra ou union

4. Présentation du Plan de Formation Mutualisé

- Définition du PFM et avantages
- Retour en chiffres sur le PFM 2022/2024
- Présentation des lignes directrices pour le PFM 2025/2027

5. Documents annexes utiles



» S'inscrire



Webinaire : Les enjeux du cycle de l'eau

Mercredi 25 septembre de 17h à 18h

AU PROGRAMME :

1. Les nouveaux enjeux du cycle de l'eau dans le contexte du changement climatique

2. Comment les intégrer dans les projets de territoire ?

3. L'organisation de la gouvernance locale de l'eau

4. Les dernières évolutions réglementaires et celles éventuellement à venir

» S'inscrire



Réunion d'info : Le devenir de votre cimetière : mise en conformité et conseils en aménagement

Mardi 5 novembre de 14h30 à 17h à Boën

AU PROGRAMME :



1. La gestion et l'aménagement du cimetière

- A. Le terrain commun : un régime obligatoire
 - Qui a droit à sépulture dans le cimetière communal ?
 - Les inhumations en terrain commun (régime obligatoire)
- B. Les concessions : un régime facultatif
 - Un contrat entre la commune et un particulier : durée / dimensions / tarification
 - Aménagement et entretien d'une concession / liberté des funérailles (clôture, plantations...)
- C. Des outils fiables pour maîtriser le site
 - Des plans et registres fiables et à jour
 - Délivrer efficacement des autorisations et contrôler les opérations funéraires



S'inscrire



2. Réhabilitation

- A. Procédures de reprises
 - Les procédures de reprise (sépultures en terrain commun, concessions échues et/ou à l'état visuel d'abandon dites « concessions abandonnées »)
 - Les travaux de reprise matérielle de sépulture, traitement des déchets, préservation du patrimoine funéraire
- B. Aménagements et conception de l'espace
 - Équipements obligatoires ou recommandés : ossuaire, caveau d'attente, espace cinéraire...
 - Règlement de cimetière

Webinaire : L'annonce d'un décès brutal aux familles des victimes

Jeudi 5 décembre de 16h à 18h

En tant qu' élu, vous pouvez être confronté à des situations difficiles, telle que l'annonce d'un décès brutal aux familles des victimes. Cette annonce constitue l'une des missions les plus difficiles, à laquelle vous n'êtes souvent pas du tout préparés. Le but de cette conférence, en partenariat avec la Ligue contre la Violence Routière, est de vous donner des clés afin de mieux appréhender l'annonce d'un décès brutal.



AU PROGRAMME :

1. Intervention de Pierre LAGACHE, Vice-président de la Ligue contre la violence routière

- Présentation de la Ligue contre la Violence Routière
- Quelques éléments sur l'accidentalité



S'inscrire



2. Intervention du Docteur MARTAGUET, médecin urgentiste

- Mieux appréhender le contexte traumatique
- Approcher les mécanismes du choc traumatique : que se passe-t-il dans notre tête ?
- Les fondamentaux de l'annonce : les choses à faire et les erreurs à éviter, avec des exemples très pratiques
- Le savoir-faire : la communication de crise : être présent, écouter, reformuler, répondre
- Le savoir-être : être attentif à son propre état émotionnel, et rester totalement disponible à l'autre, simple, humain et empathique
- Comprendre le "temps d'après" : l'après accident : une fracture de vie...



FORMATIONS EN INTRA



Vous souhaitez réunir tous vos élus et/ou vos collaborateurs lors d'une formation sur un sujet en particulier ?



Sur demande de votre part, l'AMF42 organise des **formations en intra dans votre collectivité.**



Contactez l'AMF42 pour nous faire part de vos besoins.

Hélène DAHAN : 04 77 96 39 08 - direction@amf42.fr

Contactez-nous

 04 77 96 39 08

L'équipe de l'AMF42 est à votre disposition



Hélène DAHAN


Directrice

 direction@amf42.fr



Delphine MASSACRIER

Assistante

 amf42@amf42.fr



Clémentine DUFOUR

Assistante

 c.dufoure@amf42.fr



18, Quai de l'Astrée
42600 Montbrison

www.amf42.fr

